

1 formulaire de demande de visa 

Nous ne répondons pas aux sollicitations relatives à la façon de compléter le formulaire. **En cas de doute, veuillez laisser libre les champs pour lesquels vous auriez des hésitations et vous adresser directement au préposé des visas au moment du dépôt de votre demande.**

Le formulaire à télécharger peut être complété par ordinateur ou de façon manuscrite.

I

1 photographie d'identité datant de moins de 6 mois à coller sur le formulaire.

Les photographies d'identité scannées/ imprimées depuis une imprimante ne sont pas acceptées.

Elles doivent laisser apparaître la tête entière et être de prise de face (visage et yeux dirigés vers l'objectif).

II

Passeport original (+ photocopie de sa page d'identité) en cours de validité

Assurez-vous que votre passeport comporte au moins 2 pages vierges.



Nous conservons les passeports pendant toute la durée de la procédure.

III

1 exemplaire du "UketsukeZumisho-受付済証" (Certificate for Complexion of Registration to the ERFS system).

Ce document doit être obtenu par le biais de votre invitant japonais.

Détails de la procédure d'obtention du UketsukeZumisho à l'intention de votre invitant/sponsor disponibles au lien suivant (**en japonais uniquement**):

https://www.mhlw.go.jp/stf/seisakunitsuite/bunya/0000121431_00341.html



pdf imprimé accepté.

IV

Preuves de résidence en France (sauf membres de l'Union Européenne):

a) Titulaire d'un titre de séjour:

- Titre de séjour (**+photocopie recto-verso**)

Le titre de séjour doit être valide au moins jusqu'au retour en France.

(Pour les réfugiés, le titre de séjour doit avoir une validité supérieure à 6 mois au moment du dépôt de la demande de visa.)

+Si carte en cours de demande ou de renouvellement:

- Récépissé de demande de renouvellement (original+copie) valide au moins jusqu'au retour en France est exigé

ou bien copie de l'attestation de décision favorable à la demande de carte de séjour.

b) Titulaire d'un visa VLS-TS:

- Impression de la "Confirmation de validation de l'enregistrement de votre visa long séjour valant titre de séjour"

V - Copie du visa correspondant